

## Conseil d'administration du CCAS

Date le 11/04/2019

**Présents :** Nolwenn BAUCHÉ, Martine FERRAND, Jean-Claude DIABAT, Yannick GUEGAN, Léone BOUSSICAUD, Christiane JOUBIOUX, Germaine MERLET, Jean-Yves LE CAITAINE

**Absents excusés :** Nolwenn NICOLLE-PERON, Raymonde BROGARD, Anne COUGHLIN

### Vote du Compte Administratif du CCAS 2018 Approbation du Compte de Gestion CCAS 2018 et Affectation du résultat

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale peut valablement délibérer.

Madame la Présidente présente le compte administratif 2018 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, lequel est arrêté aux sommes suivantes :

#### Section de Fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2018 -> **3334.00 €** Dépenses de l'exercice 2018 -> **8546.51 €** (dont report du déficit de l'exercice 2017)

#### Section d'Investissement :

Recettes de l'exercice 2018 -> **15 524.00 €** (y compris le report 2017) Dépenses de l'exercice 2018 -> **0.00 €**

#### TOTAL CUMULÉ :

**RECETTES -> 18 858.00€ DEPENSES -> 8546.51 €**

Le compte administratif 2018 du budget du Centre Communal d'Action Sociale est **APPROUVÉ**

Pour = 7 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Le compte de Gestion du budget du Centre Communal d'Action Sociale 2018 dressé par le Trésorier de Locminé, est **APPROUVÉ**.

Pour = 7 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

Le déficit de fonctionnement est affecté au Fonctionnement. L'excédent d'investissement est affecté à l'investissement

L'affectation du résultat 2018 du Centre Communal d'Action Sociale est **APPROUVÉE**.

Pour = 7 Voix, Contre = 0 voix, Abstention = 0 Voix

#### Budget Primitif 2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale **APPROUVENT** la proposition du budget primitif 2019.

Pour = 7 voix ; Contre = 0 voix ; Abstention = 0 voix

Monsieur Jean-Yves LE CAPITAINE est arrivé en cours de séance, il n'a pris part au vote de ce point.

#### Voyage 2019 – Participation financière

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le 21 juin 2018, un voyage à Bréhat a été proposé aux Guéhennotais, en contrepartie, ceux-ci devaient verser la somme de 66 €/personne.

Le CCAS souhaite renouveler cette offre, et propose un voyage.

La participation sera prise en charge par chaque intéressé en totalité.

Pour = 8 voix ; Contre = 0 voix ; Abstention = 0 voix

## Info divers

### VOS DROIT SOCIAUX EN UN SEUL CLIC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le nouveau portail « Mes droit sociaux.gouv.fr » est destiné à tous les assurés pour mieux comprendre et gérer l'ensemble de leurs droits sociaux.



## Info C.M.C

### TRANSPORTS SCOLAIRES 2019-2020

Les dossiers d'inscriptions pour les transports scolaires 2019-2020 sont à retourner pour le 31 mai 2019 au plus tard.

**Inscriptions/tarifs**

Dossier complet à retourner pour le VENDREDI 31 MAI 2019

Pour une 1<sup>ère</sup> inscription, tous les documents sont téléchargeables sur le site internet : [www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

**Comment inscrire son enfant ?** Adresser LE DOSSIER COMPLET pour le 31 MAI 2019 à : Centre Morbihan Communauté - Service Transport Scolaire 4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 BAUD

**Catégories et tarifs**

Catégories et tarifs	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2 et 3
<b>TARIF 1 Plein tarif</b> Pour les élèves respectant le secteur transport	135 €	45 €	90 €
<b>TARIF 1B Tarif réduit</b> Pour les familles ayant 3 enfants et +, transportés sur l'année scolaire entière	107 €	45 €	62 €
<b>TARIF 2</b> Hors secteur scolaire (Dérogation)*	165 €	55 €	110 €
<b>TARIF KICÉO</b> Pour les élèves domiciliés à Colpo et Plaudren	135 €	70 €	65 €
<b>SERVICE URBAIN</b> Pour les élèves primaires demeurant dans l'agglomération de St-Jean Brévelay	118 €	X	X
<b>INTERNES</b>	75 €	33 €	42 €
<b>OUVERTURE AU PUBLIC</b> (En cas de perte ou de vol)	10 €	X	X

**COMMENT OBTENIR SON TITRE DE TRANSPORT ?**

Règlement par courrier **à valider**  
A joindre à l'inscription ou en juillet :

- Chèque libellé à l'ordre de la Régie Transport Scolaire CMC (encasé à partir de juillet), avec nom et prénom de l'enfant au dos du chèque.
- OBLIGATOIRE :** Une enveloppe affranchie à l'adresse de l'élève (20g ou 100g si carte de car) pour le retour du titre de transport à votre domicile, sans laquelle, vous devrez vous déplacer au pôle de Baud.

**OU LORS DES PERMANENCES :**

**ST-JEAN BRÉVELAY :** M.S.P - 27 rue de Rennes  
Lundi 26 août - 9h30-12h30 / 13h30-17h00

**LOCMINÉ :** Salle La Mallette - 11 rue des Vénètes  
Mercredi 28 août - 9h30-12h30 / 13h30-17h00

**BAUD :** M.D.E. - 4, Chemin de Kermarec  
Vendredi 30 août - 9h30-12h30 / 13h30-17h00

\*Établissements hors secteur scolaire (renseignements : transports.bretagne.bzh/circuits-scolaires)

**IMPORTANT**

Où s'inscrire selon la destination de l'établissement ?

Nous vous invitons à consulter le site de la collectivité via le lien suivant, afin de connaître l'organisateur de votre transport scolaire :

[www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh)

Le service vous accompagne au quotidien :

**Du lundi au vendredi**  
9h-12h  
13h30-17h30

Toute demande formulée après cette date sera examinée en octobre par la commission.

# LE P'TIT DJEUVNO

## Mot du Maire

Les différents budgets de la commune ont été votés lors de la dernière séance du conseil. Le résultat des votes est quelque peu curieux mais non surprenant compte tenu de la volonté de certains élus à tout maugréer en bloc quand ils sont présents.

Les dépenses de l'année 2018 sont maîtrisées. Parmi les plus importantes : le renouvellement du parc informatique en mairie vieux de 8 ans ; une consultation RH commandée au Centre De Gestion du Morbihan ; des régularisations dues au personnel en maladie et une OPAH du Pacte Arim de 2005. La manifestation des illuminations ; la rénovation du salon de coiffure et bien sûr le projet d'aménagement du centre bourg et l'étude de revitalisation.

Les prévisions pour l'année 2019 sont moindres ; en voici quelques-unes. Le concours des maisons fleuries sera relancé, nous allons mutualiser le service administratif avec CMC et la commune de Billio pour gagner en expertise et en efficacité à coût constants. Nous prévoyons des embauches ; le changement de chaudières en mauvais état si cela est nécessaire dans certains bâtiments communaux ainsi que l'achat de terrains. L'aire de jeux sera réaménagée ; les habitations dans les villages seront numérotées.

L'étude de revitalisation avance. Le mode de travail choisi ; à savoir ne pas impliquer les élus dans sa première phase arrive à sa fin. Le comité de suivi va se réunir une dernière fois début juin. Après des ateliers sur l'habitat et le commerce, les élus auront une nouvelle présentation fin juin pour une conclusion en septembre.

Du côté du personnel, Marie Nizan a quitté ses fonctions le 23 avril au sein de la commune. Jean-François Nizan va faire valoir ses droits à la retraite au 01/08/2019. Nous allons devoir recruter un responsable communal et un agent technique. Dans un premier temps, nous allons embaucher un agent technique saisonnier ; l'offre est en cours de diffusion. Nous avons aussi des demandes de stage qui pour l'heure peuvent être acceptées.

La sortie du CCAS aura finalement lieu début juin, inscrivez-vous rapidement.

Bonne lecture.

Nolwenn BAUCHE.

## Les brèves du Conseil

Séance du Conseil Municipal du 2/04/2019 **Membres en exercice : 14**

**Présents :** Nolwenn BAUCHÉ, François DANIEL, Christiane JOUBIOUX, Martine FERRAND, Jean-Claude DIABAT

**Absents excusés :** Didier LESAGE, Nolwenn NICOLLE-PERON, Louis HATTENVILLE (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ), Brigitte BERNARD, Anne COUGHLIN (pouvoir à Martine FERRAND), Gérald CHAUMIER

**Absents :** Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO, Eric LE BOUQUIN

Le quorum n'étant pas atteint le Conseil est reporté au 9 avril 2019.

Séance du Conseil Municipal du 09/04/2019 **Membres en exercice : 14**

**Présents :** Nolwenn BAUCHÉ, Didier LESAGE, Alain GUILLOUZO, Brigitte BERNARD, Eric LE BOUQUIN, Gérald CHAUMIER, Martine FERRAND, Jean-Claude DIABAT, Christiane JOUBIOUX, François DANIEL

**Absents excusés :** Louis HATTENVILLE (pouvoir à Jean-Claude DIABAT), Nolwenn NICOLLE-PERON (pouvoir à Didier LESAGE), Anne COUGHLIN (pouvoir à Martine FERRAND)

**Absents :** Loïc GUILLO (pouvoir à Alain GUILLOUZO)

Le conseil peut valablement délibérer.

14 Votants

Secrétaire de séance : Didier LESAGE

### Reconduction de l'activité Gym Douce pour l'année 2018/2019.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2016-46 du 30 août 2016 portant sur la reconduction de l'activité Gym Douce pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 30 juin 2018. L'animation avait été confiée à l'Association Profession Sport 56 pour la période contre une participation financière de 33.50 € par séance.

Après avoir exposé le bilan de cette activité sur la période écoulée,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

-Décide de reconduire l'activité Gym Douce pour l'année 2018-2019.

-Décide de confier à l'association Profession Sport 56 l'animation de l'activité Gym Douce contre une participation financière de 33.50 € par séance ;

-Décide de maintenir les tarifs tels qu'ils ont été décidés dans la délibération n° 2016-46 du 30 août 2016, à savoir 3 € par séance ou 20 € par trimestre et par personne.

Pour = 13 voix – Contre = 0 voix - Abstention = 0 voix

MAI 2019



### Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

### HORAIRES MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

### Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

François DANIEL 1<sup>er</sup> Adjoint,

et Jean-Claude DIABAT,

Christiane JOUBIOUX et

Martine FERRAND, adjoints,

sur rendez-vous.

### Permanence CCAS et mutuelle:

Sur rendez-vous au 06-77-63-67-51.

## Infos Pratiques

### FERMETURE

La mairie et l'agence

postale communale

seront fermées

le mercredi 15 mai 2019

Merci de votre compréhension



### MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

**PHARMACIE :** appeler le 3237

### PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

▫ les mercredis : 15/05 . 22/05 et 29/05 de 15h30 à 17h30.

▫ les dimanches : 05/05 . 12/05 . 19/05

et 26/05 de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.



### DÉCHÈTERIE BRÉNOLO

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et

Samedi

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

**Fermée le Jeudi**

Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

**Approbation du compte administratif – budget « commune »**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (MDT/TITRES)	Section de Fonctionnement	609 137.84€	682 301.83€
	Section d'investissement	811 471.69€	820 236.47€
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement 002		79 293.86€
	Report en section d'investissement 001		222 092.92€
<b>TOTAL (réalisations+reports)</b>		<b>1 420 609.53€</b>	<b>1 803 925.08€</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section fonctionnement		
	Section d'investissement	48 496.26€	71 045.00€
	<b>TOTAL des RAR à reporter en 2019</b>	<b>48 496.26€</b>	<b>71 045.00€</b>
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement	609 137.84€	761 595.69€
	Section d'investissement	859 967.95€	1 113 374.39€
	<b>TOTAL des RAR à reporter en 2019</b>	<b>1 469 105.79€</b>	<b>1 874 970.08€</b>

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 se rapportant au Budget Principal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le Compte Administratif se rapportant au Budget Principal de l'exercice 2018 tel que présenté par Madame le Maire,

Madame le Maire s'étant retirée de la salle de séance du conseil municipal au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

Pour = 7 Voix, Contre = 4 Voix, Abstention = 2 Voix

**Approbation du compte administratif – budget « assainissement »**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (MDT/TITRES)	Section de Fonctionnement	43 196.11€	107 636.92€
	Section d'investissement	57241.99€	39 018.00€
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement 002	29 198.20€	
	Report en section d'investissement 001		40 985.01€
<b>TOTAL (réalisations+reports)</b>		<b>129636.30€</b>	<b>187639.93€</b>
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement	72 394.31€	107 636.92€
	Section d'investissement	57 241.99€	80 003.01€
	<b>TOTAL des RAR à reporter en 2019</b>	<b>129 636.30€</b>	<b>187 639.93€</b>

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 se rapportant au Budget Assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le Compte Administratif se rapportant au Budget Assainissement de l'exercice 2018 tel que présenté par Madame le Maire,

Madame le Maire s'étant retirée de la salle de séance du conseil municipal au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018.

Pour = 7 Voix, Contre = 6 Voix, Abstention = 0 Voix

**Approbation du compte administratif 2018 – budget lotissement -**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (MDT/TITRES)	Section de Fonctionnement	50.00€	0.00€
	Section d'investissement	0.00€	0.00€
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement 002	27 295.65€	
	Report en section d'investissement 001	179 080.88€	
<b>TOTAL (réalisations+reports)</b>		<b>206 426.53€</b>	<b>0.00€</b>
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement	27 345.65€	0.00€
	Section d'investissement	179 080.88€	0.00€
	<b>TOTAL des RAR à reporter en 2019</b>	<b>206 426.53€</b>	<b>0.00€</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, Conseil municipal est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 se rapportant au Budget Lotissement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le Compte Administratif se rapportant au Budget Lotissement de l'exercice 2018 tel que présenté par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire s'étant retirée de la salle de séance du conseil municipal au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2018.

**Approbation des comptes de gestion du receveur municipal -**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, **DECLARE**, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour = 14 voix – Contre = 0 voix - Abstention = 0 voix

**Du côté des loisirs****GYM DOUCE**

L'activité Gym Douce avec Yoann JUSTUM de Profession Sport 56

**Les Lundis**

**10h à 11h** Salle du Roiset

N'hésitez pas à venir faire un

essai, 1ère séance gratuite.

**ATELIER TRICOT**

Le mercredi

**22 mai 2019**

À la salle annexe

**De 14h30 à 16h30**

**Agenda****FAUCHAGE**

La première coupe aura lieu les semaines 22 et 23 soit du 27/05/2019 au 07/06/2019.

**Internet****INTERNET**

Les travaux

seront

terminés au

plus tard **fin Juin 2019.**

**Recrutement****RECRUTEMENT SAISONNIER**

Poste de saisonnier Juillet Août services technique sur la commune. Détails du poste affiché en Mairie

**Affectation du résultat 2018 – Budget Commune**

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2018 – Budget Principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les Comptes Administratif et de Gestion du Budget principal pour l'exercice 2018,

Considérant le résultat dégagé pour ce même exercice, Considérant les restes à réaliser en investissement,

Suite à la commission finances du 25 mars dernier, Madame le maire propose de ne pas affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame le Maire.

Pour = 8 Voix ; Contre = 2 Voix ; Abstention = 4 Voix

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget Primitif 2019, présenté le 9 avril 2019, s'équilibre pour un montant global de : **1 432 290.76 €**

Exploitation = 786 054.28 € Investissement = 646 236.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTENT le Budget Primitif 2019 tel que présenté Pour = 8 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 6 Voix

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Budget Primitif 2019, présenté le 9 avril 2019, s'équilibre pour un montant global de **288 313.15€**

Exploitation = 92 724.85 € Investissement = 19 5588.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTENT le Budget Primitif 2019 tel que présenté Pour = 8 Voix ; Contre = 5 Voix ; Abstention = 1 Voix

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET LOTISSEMENT**

Le Budget Primitif 2019, présenté le 2 avril 2019, s'équilibre pour un montant global de **868 943.98 €**

Exploitation = 358 760.66 € Investissement = 510 183.32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTENT le Budget Primitif 2019 tel que présenté Pour = 8 Voix ; Contre = 2 Voix ; Abstention = 4 Voix

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Madame le maire propose à l'assemblée de maintenir les mêmes taux que ceux de 2018, soit :

Taxe d'habitation 14,98 %

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties 23,05 %

Taxe foncière sur les Propriétés non Bâties 57,97 %

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Pour = 14 Voix ; Contre = 0 Voix ; Abstention = 0 Voix

**Divers****#OBJECTIF PATRIMOINES CONCOURS PHOTO DU 17 MAI AU 15 JUILLET 2019**

Du 17 mai au 15 juillet 2019

Les trois labels « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère » et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne organisent la 1ère édition du concours photo « Objectif Patrimoine ».

Comment participer :

-Photographier le patrimoine dans l'une ou plusieurs des cités labellisées en Bretagne.

-5 photos maximum par participants

-Envoyer les photos en format numérique (taille minimum de 3Mo par photo) en nommant le fichier selon le modèle sui-

vant : **Nom\_Prenom-Commune-01.jpg** à [objectif.patrimoine@gmail.com](mailto:objectif.patrimoine@gmail.com) ou via [instagram](https://www.instagram.com/) en utilisant

#ObjectifPatrimoines

**20 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury sur la qualité, la force et l'originalité des photos, elle seront exposées dans les cités labellisées et chez les structures partenaires.**

Le règlement du concours est disponible sur le site internet : [www.patrimoinebretagne.fr/concours-photo](http://www.patrimoinebretagne.fr/concours-photo)

**De nombreux lots sont à gagner : le 1er prix est un appareil photo instantané Polaroid.**

[WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR](http://WWW.PATRIMOINES-DE-BRETAGNE.FR)

**Excursion 2019 CCAS****CCAS – SORTIE à PORNIC**

**4 juin 2019**

**OUVERT A TOUS**

**7h30** Départ de Guéhenno en autocar, route vers Pornic. (rendez-vous au parking rue du stade)

**Arrivée à Pornic**

**Matin :**

Visite de la fromagerie « Le curé Nantais »

Viste de Pornic en petit train.

**Après Midi :**

Viste d'un vignoble avec

dégustation.

**Déjeuner au restaurant**

Entrée-Plat-Dessert boisson comprises

**Retour à Guéhenno dans la soirée.**

**64€ par personne, règlement avec le**

**dépôt du coupon en mairie**

**INSCRIPTION AVANT LE 31 MAI 2019**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**NOM :** \_\_\_\_\_

**PRENOM :** \_\_\_\_\_

**NOMBRE DE PERSONNES :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_